

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2023

**DELIBERATION N°CP2023-
09/2/10
DOSSIER N°5893**

SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES - CULTURE

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Jean-Luc LEGER
Armelle MARTIN à Eric BODEAU

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Affaires Culturelles /Service de la Lecture Publique et de la Coordination Culturelle*

RAPPORTEUR : Mme Catherine DEFEMME

OBJET : SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES - CULTURE



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2023-09/2/10 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CP - Accueil, Attractivité et Culture,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'attribuer au titre de l'année 2023, les subventions ci après, et d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les bénéficiaires, établies selon le modèle habituel.

Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur le Chapitre 65, Article 65748, Fonction 311 du budget départemental.

- **21 000 €** à la Communauté de Communes du Pays Sostranien (Centre Culturel Yves Furet à La Souterraine)
Ne prend pas part au vote :
M. Patrice FILLLOUX, Elu CC Pays Sostranien
Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
- **21 000 €** à la Ville de Guéret (La Guérétoise de spectacle)
Ne prend pas part au vote :
Mme Mary-Line GEOFFRE, Elue Ville de Guéret
Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 abstention(s)
- **1 000 €** à l'association « Les amis du château médiéval de Crozant »

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET